

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 25 février 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, SERVER Séverine et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés 3 Madame Christine COURTADE (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), Madame Claire PUPION (pouvoir donné à Madame LIMERAT) et Madame Jean-Pierre SOMPROU (pouvoir donné à Monsieur CAPELLE).

Absent 0

La convocation a été affichée le 16 février 2015. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : Projet de construction de salle de sports : attribution du marché de travaux et autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2014 qui l'avait autorisé à lancer la consultation relative au projet de construction d'une salle de sports avec mur à gauche.

Une annonce a été publiée sur le profil d'acheteur de la commune le 20 octobre 2014. Elle a fait l'objet d'une publication au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) le 23 octobre 2014 en versions numérique et papier. Les éditions du groupe Sud-Ouest Publicité ont publié l'annonce le 28 octobre 2014.

Les candidats avaient la possibilité de retirer les pièces du dossier de consultation des entreprises depuis le profil d'acheteur de la collectivité jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. La date limite de remise des offres était fixée au 31 décembre 2014 à 16h30. Au terme de ce délai, 74 plis ont été reçus dont 7 plis électroniques.

La réunion d'ouverture des plis s'est tenue le 8 janvier 2015. Les propositions reçues ont été étudiées par le cabinet d'architecte BOULIN qui a effectué tous ses travaux en Mairie. Les analyses sont présentées en séance.

Il ressort des analyses que les propositions les plus économiquement avantageuses sont les suivantes :

DESIGNATION DES LOTS		Entreprise	Prix H.T.
Lot 1	VRD – travaux d'accompagnement extérieurs	Colas	238 611.00 €
Lot 2	Gros œuvre	Bordatto	376 600.98 €
Lot 3	Charpente – couverture – serrurerie	Hourcade	87 873.80 €
Lot 4	Bardage – isolation extérieure	Hourcade	28 793.45 €
Lot 5	Couverture – étanchéité	Hourcade	112 297.40 €
Lot 6	Menuiserie aluminium – vitrages	Miroiterie du Gave	47 562.00 €
Lot 7	Menuiseries bois	Sarthou	9 108.67 €
Lot 8	Plâtrerie – isolation – faux plafonds	S.P.B.	12 217.15 €
Lot 9	Electricité	Eurelec	35 090.55 €
Lot 10	Plomberie – sanitaire – chauffage – VMC	Poumirau	44 729.65 €
Lot 11	Revêtements de sols scellés – faïences	Thirant	22 973.97 €
Lot 12	Revêtements de sols scellés résine	S.T. Groupe	39 916.00 €
Lot 13	Peinture	<i>Lot infructueux</i>	
Lot 14	Equipement sportif – filet	Altela	14 836.00 €
TOTAL H.T.			1 070 610.62 €

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation prévisionnelle du projet avait été initialement établie à hauteur de 1 300 000 € H.T. Cette estimation a été réactualisée en octobre 2014 à 1 348 230 € H.T.

Les propositions reçues au titre du lot n°13 « peinture » dépassent toutes l'estimation qui avait été établie à l'occasion du lancement de la consultation. Il est donc proposé de déclarer ce lot infructueux et d'engager une consultation ultérieurement.

Monsieur le Maire propose donc de finaliser le plan des dépenses prévues comme suit :

Dépenses

Travaux	1 070 610.62 € H.T.
Lot peinture à relancer ultérieurement	70 000.00 € H.T.
Honoraires d'architecte	102 700.00 € H.T.
Etudes	23 602.00 € H.T.
TOTAL	1 266 912.62 € H.T.

Au regard de ces des éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'attribution des différents lots du marché de la construction de la salle de sports tel qu'exposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
- déclare le lot n°13 infructueux, dit qu'une consultation au titre des prestations correspondantes sera lancée ultérieurement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
- précise que le financement global de l'opération sera réalisé sur deux exercices budgétaires, à savoir 2015 et 2016 sachant que la part d'autofinancement affectée au projet s'élève à 348 212.62 €.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un emprunt qui sera nécessaire pour finaliser le financement à hauteur d'un montant de 450 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une ligne de trésorerie nécessaire à la présente opération.

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 2 : Construction d'une salle de sports : demande d'attribution d'un fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de construction de salle de sports avec Mur à gauche. Ce projet comprend notamment un fronton avec mur à gauche et une salle dédiée à la gymnastique et à la danse.

Suite à l'attribution des marchés de travaux afférents à cette construction, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale qu'il convient de préciser la demande d'attribution de fonds de concours transmise à la communauté d'agglomération Pau Pyrénées au titre du soutien aux équipements culturels et sportifs communaux.

Il rappelle que le fonds de concours intervient à hauteur de 20 % des dépenses inférieures au seuil de 500 000 € H.T. et de 10 % des dépenses supérieures à ce seuil.

Il rappelle le montant des travaux qui est de 1 070 610.62 € H.T. et précise qu'une consultation pour le lot peinture déclaré infructueux sera lancée ultérieurement pour un budget prévisionnel de 70 000€ H.T.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève donc à 1 140 610.62 € H.T.

Les dépenses afférentes à la construction de la salle sont donc les suivantes :

Travaux	1 070 610.62 € H.T.
Lot peinture à relancer ultérieurement	70 000.00 € H.T.
Honoraires d'architecte	102 700.00 € H.T.
Etudes	23 602.00 € H.T.
TOTAL	1 266 912.62 € H.T.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	200 000.00 €
Etat (Dotation Globale d'Equipeement)	100 000.00 €
Réserve parlementaire	6 000.00 €
CDAPP	162 700.00 €
Autofinancement	348 212.62 €
Emprunt	450 000.00 €
TOTAL	1 266 912.62 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **ADOpte à l'unanimité le plan de financement tel que présenté,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées en soutien aux dépenses de travaux de construction de la salle de sports à hauteur de 162 700 €.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 3 : Rénovation de l'Eglise : demande de subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil du 27 août 2013 portant demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération d'investissement relative à la rénovation de l'Eglise.

Cette demande n'ayant pas pu être reçue, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'adresser une nouvelle demande qui pourrait être inscrite au titre de l'année 2015.

Compte tenu du délai écoulé, certains travaux de rénovation de l'Eglise ont déjà été entrepris.

Aussi, la présente demande porte sur les dépenses suivantes :

- Peinture : 15 330 € H.T.
 - Electricité intérieure : 7 173.24 € H.T.
- TOTAL des dépenses prévues : 22 503.24 € H.T.

Rappel des subventions acquises :

- Conseil général : 2 299.50 €
 - Etat (DETR) : 3 832.50 €
- TOTAL : 6 132€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **MANDATE le Maire pour demander une subvention exceptionnelle au ministère de l'Intérieur**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 4 : Signature d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pour la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet de lancement d'un marché à bons de commande de travaux de voirie.

Il propose de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet au service voirie et réseaux intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) une mission d'assistance à la passation des marchés (établissement du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et assistance de la commune lors de l'attribution du marché).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **Considérant que la commune peut disposer du service voirie et réseaux intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour prendre en charge ce dossier,**
- **DECIDE de faire appel au service voirie et réseaux intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'assister administrativement et techniquement à passer un marché à bons de commande de travaux de voirie conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée d'une demande du centre aéré d'Artigueloutan de passer la subvention de la commune de 6.50 € à hauteur de 7 € par jour de présence enfant. Les membres du Conseil, invités à se prononcer, souhaitent maintenir la participation de la commune à un montant de 6.50 € par jour de présence enfant.

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars prochains.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h20

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n°1 : Projet de construction de salle de sports : attribution du marché de travaux et autorisation de signature
- Délibération n°2 : Construction d'une salle de sports : demande d'attribution d'un fonds de concours
- Délibération n°3 : Rénovation de l'Eglise : demande de subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur
- Délibération n°4 : Signature d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pour la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,
Monsieur Michel BARDOCHAN,
Monsieur Pascal COFFIN,
Monsieur Olivier DEAT,
Madame Nicole GIL,
Monsieur Romain KALVIKOWSKI,
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,
Madame Bernadette LIMERAT,
Madame Sandrine MENGEOLE,
Madame Séverine SERVER,
Monsieur Christophe SOULAGNET.